



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### catastrophes naturelles

Question écrite n° 91373

#### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur les suites de la tempête Xynthia. La France a été frappée les samedi 27 et dimanche 28 février 2010 par une violente tempête baptisée « Xynthia » qui a balayé une large bande du territoire de la Charente-Maritime aux Ardennes, provoquant au total la mort de 53 personnes (dont 29 pour le seul département de Vendée, plus particulièrement dans la commune de la Faute-sur-Mer) et des dégâts matériels très importants. La mission d'information de l'Assemblée nationale sur les raisons des dégâts provoqués par la tempête Xynthia a examiné les causes des événements dramatiques ayant résulté de cet incident climatique et a formulé vingt-deux propositions afin d'éviter que de tels dégâts ne se reproduisent. La mission suggère notamment de prévoir pour chaque commune soumise à des risques d'inondation des lieux de regroupement situés dans des zones sûres. Il lui demande de bien vouloir préciser les suites concrètes que le Gouvernement entend donner à cette suggestion.

#### Texte de la réponse

L'identification des lieux de regroupement pour la mise en sécurité des personnes fait partie des plans communaux de sauvegarde (PCS) - préparation à la crise. Le guide d'élaboration des PCS publié par le ministère de l'intérieur en 2006 en fait expressément mention. L'identification de ces lieux de regroupement doit en outre être assortie d'actions de sensibilisation des populations qui doivent connaître leur existence.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91373

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Écologie, énergie, développement durable et mer

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable, transports et logement

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 octobre 2010, page 11300

**Réponse publiée le :** 12 avril 2011, page 3659